



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

recensements

Question écrite n° 19732

Texte de la question

M. Armand Jung appelle l'attention de M. le ministre de l'économie, des finances et de l'industrie sur le recensement de la population qui va avoir lieu en 1999. Pour la première fois depuis 1968, une question sur les modes de déplacement domicile-travail va être posée. Malheureusement y apparaît la notion totalement dépassée de « deux-roues » faisant l'amalgame entre vélos et deux-roues motorisés. En terme de gabarit, de vitesse, d'accidentologie, d'aménagements, ces deux modes de déplacement sont totalement différents. La direction à la sécurité et à la circulation routière (DSCR) du ministère de l'équipement, des transports et du logement sépare maintenant dans tous ses rapports relatifs aux accidents de la route le vélo des deux-roues motorisés. Avec la loi sur l'air, les problèmes de pollution et de congestion de nos villes d'une part, les actions menées par les collectivités locales et les associations pour promouvoir le vélo en ville d'autre part, il paraît important de quantifier les déplacements à vélo et de les suivre dans le temps. En conséquence, il lui demande de revoir les rubriques de la question relative aux modes de déplacement afin de mieux prendre en compte le vélo.

Texte de la réponse

Le bulletin individuel du recensement de la population qui sera réalisé en 1999 comporte une question relative aux modes de déplacement entre le domicile et le lieu du travail. Ce thème n'avait plus été abordé dans un recensement depuis 1968. Sa réintroduction correspond à la demande de nombreux utilisateurs du recensement qui s'était exprimée lors de la consultation nationale sur les questionnaires du recensement organisée fin 1993 dans le cadre du Conseil national de l'information statistique. Le choix du questionnement proprement dit s'est avéré délicat compte tenu des problèmes de place sur le bulletin. C'est donc en concertation avec l'observatoire économique et statistique des transports et l'Institut national de recherche sur les transports et leur sécurité qu'une formulation a été proposée. Un test de questionnaires réalisé en 1994 auprès de 30 000 personnes a confirmé la validité de cette proposition qui a été considérée comme définitive fin 1994. L'organisation d'un recensement nécessite une logistique importante et à ce jour, les questionnaires ont été imprimés et acheminés vers les lieux de collecte. Malgré l'intérêt éventuel d'une analyse plus fine, il n'est à ce stade plus possible de les modifier.

Données clés

Auteur : [M. Armand Jung](#)

Circonscription : Bas-Rhin (1^{re} circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 19732

Rubrique : Démographie

Ministère interrogé : économie

Ministère attributaire : économie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 5 octobre 1998, page 5362

Réponse publiée le : 30 novembre 1998, page 6550